

**Echange de notes
des 11 décembre 1954/28 novembre 1955
concernant le maintien en vigueur entre la Suisse et le Pakistan
du traité anglo-suisse d'extradition du 26 novembre 1880**

Entré en vigueur le 28 novembre 1955

(Etat le 28 novembre 1955)

Par échange de notes du 11 décembre 1954/28 novembre 1955, la Suisse et le Pakistan sont convenus que le traité d'extradition entre la Suisse et la Grande-Bretagne du 26 novembre 1880¹, dans sa teneur du 29 juin 1904², ainsi que la convention additionnelle du 19 décembre 1934³, continuent à être applicables dans les rapports entre les deux pays.

RO 1955 1168

1 RS 0.353.936.7

2 RS 0.353.936.7

3 RS 0.353.936.71

